



CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

**Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC)
- 29 avril 2009**

Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici ou d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement nos positions. Notre revue de presse n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.

Bonne lecture !

Comité communication du CNC

<http://www.lecnc.com>

cnc@lecnc.com

Le Soleil, 29 avril 2009 - Affluence à l'assurance-emploi

Statistique Canada fait remarquer que toutes les provinces ont enregistré une augmentation des demandes. Les plus fortes hausses ont été observées en Alberta (28 %) et au Manitoba (22 %). Pour le Québec, la hausse des demandes atteignait 14 % en février.

Au Canada, les rangs des prestataires de l'assurance-emploi gonflent à vue d'oeil. Selon Statistique Canada, ils étaient 610 150 au mois de février, soit 7,8 % de plus que le mois précédent, 21,9 % de plus qu'en octobre 2008 et, finalement, 33,7 % de plus qu'en février 2008.

Alors que les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario - jadis les piliers de l'économie canadienne - se font violemment brasser le pommier, le Québec ne s'en tire pas trop mal dans les circonstances.

En effet, au mois de février, Statistique Canada dénombrait 183 580 personnes touchant des prestations d'assurance-emploi au Québec. Il s'agit d'une hausse de 4,4 % par rapport au mois de janvier et de 15,6 % comparativement à la situation enregistrée en février 2008.

En Alberta, la saignée dans le marché du travail s'apparente à une véritable catastrophe et affecte plusieurs secteurs de l'économie (construction, commerce, fabrication et services professionnels). En l'espace d'un an, le nombre de prestataires de l'assurance-emploi a fait un bond de 94 % ! Depuis le mois d'octobre, la hausse observée frise 68 %.

De février 2008 à février 2009, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont vu le nombre de prestataires de l'assurance emploi s'accroître de 67 % et de 60 % respectivement.

Dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec - qui regroupe les agglomérations urbaines de Québec et de Lévis -, le nombre de prestataires de l'assurance-emploi a augmenté de 19 % entre les mois de février 2008 et de février 2009 pour s'établir à 15 110.

Les données rendues publiques, hier, par Statistique Canada ne fournissent aucun renseignement pour l'ensemble de la région administrative de la Chaudière-Appalaches. Cependant, la direction régionale d'Emploi-Québec évalue que le nombre de prestataires de l'assurance-emploi a grimpé de 32 % en mars comparativement à la même époque en 2008.

Selon Statistique Canada, certaines RMR écotent plus que d'autres pour les ratés de l'économie. C'est le cas de celles de Calgary (114 %), de Windsor (104 %), d'Edmonton (96 %), de Kitchener (96 %) et de Victoria (89 %) pour lesquelles l'augmentation du nombre de prestataires de l'assurance-emploi a connu des sommets au cours des 12 derniers mois.

Statistique Canada ne s'attend pas à ce que la situation s'améliore à court terme puisque les demandes venant de nouveaux chômeurs en vue de toucher les prestations ne cessent d'affluer.

En février, 325 700 demandes ont été reçues, ce qui représente le plus grand nombre observé depuis 1997. Le nombre de demandes reçues en février a augmenté de 18,6 % par rapport à janvier.

Statistique Canada fait remarquer que toutes les provinces ont enregistré une augmentation des demandes. Les plus fortes hausses ont été observées en Alberta (28 %) et au Manitoba (22 %). Pour le Québec, la hausse des demandes atteint 14 % en février.

Pas avant la fin 2010

Hier, l'économiste en chef d'Exportation et Développement Canada (EDC), Peter Hall, a indiqué que l'économie mondiale ne retrouverait son équilibre que vers la fin de l'année 2010.

«Les pertes d'emplois dans la plupart des économies ne font que commencer et il faut s'attendre à ce qu'il y en ait davantage d'ici la fin de l'année», a-t-il prédit.

Pour 2009, EDC prévoit une baisse de 22 % des exportations canadiennes, puis une reprise relativement modeste de 7,4 % en 2010.

NPD, 28 avril 2009 - Chris Charlton présente un projet de loi visant à rendre l'AE juste envers les travailleuses qui enfantent

Des pertes d'emploi étant annoncées presque à chaque jour, il est fréquent que des mères qui

retournent au travail après avoir donné naissance perdent leur emploi peu après. La honte, c'est que beaucoup d'entre elles apprennent alors qu'elles ne sont plus admissibles aux prestations d'AE auxquelles leurs cotisations leur donnent pourtant droit.

La porte-parole néo-démocrate en matière de travail, Chris Charlton (Hamilton Mountain), va présenter demain un projet de loi qui tend à corriger les dispositions de la Loi sur l'AE qui pénalisent injustement les mères en congé de maternité ou en congé parental.

« Aujourd'hui, à cause des réformes libérales au régime d'assurance-emploi du Canada et de l'immobilisme des conservateurs, 4 travailleurs canadiens sur 10 qui sont 'officiellement en chômage' touchent des prestations d'AE », a dit Mme Charlton. « Mon projet de loi rétablira la justice envers les mères qui travaillent en éliminant le maximum de 50 semaines, de sorte que les travailleurs puissent toucher les prestations de maternité, parentales, de maladie et de soignant auxquelles ils ont droit sans craindre d'être injustement pénalisés s'ils perdent leur emploi pendant leur congé. »

Les dispositions de la Loi sur l'assurance-emploi qui interdisent de cumuler des prestations sont un des nombreux obstacles qui empêchent les familles dont les deux parents travaillent de toucher les prestations auxquelles leurs cotisations leur donnent droit. À cause d'elles, les mères admissibles au plein montant des prestations « spéciales » de maternité et aux prestations parentales ne peuvent toucher les prestations d'AE 'ordinaires' si elles perdent leur emploi au cours de ces congés officiellement autorisés.

Mme Charlton met également le gouvernement Harper au défi de corriger l'injustice du congé de maternité de l'AE avant la fête des Mères de 2009.

« Nous savons que le gouvernement peut expédier l'adoption des mesures prioritaires en une couple de jours seulement, parce qu'il l'a déjà fait », a dit la députée. « Les mères qui travaillent fort méritent de recevoir plus que des fleurs et des chocolats; elles méritent qu'on soit juste envers elles quand elles ont besoin de prestations d'assurance-emploi. »

Parti Libéral du Canada, 28 avril 2009 - Les demandes de prestations d'assurance-emploi grimpent à des niveaux sans précédent et le gouvernement Harper néglige l'économie

Les Canadiens continuent de souffrir de la négligence et de la mauvaise gestion de notre économie de la part du gouvernement Harper. En effet, nous avons connu la plus grande augmentation mensuelle de demandes de prestation d'assurance-emploi pendant le mois de février. C'est ce qu'a dit aujourd'hui le porte-parole libéral chargé des ressources humaines et du développement des compétences, Mike Savage.

Selon Statistique Canada, 325 700 demandes ont été reçues en février, une augmentation de 51 000, ou de 18 % depuis janvier, ce qui est impressionnant. Il s'agit du plus grand nombre de

demandes d'assurance-emploi jamais reçues, au moins depuis 1997 où nous avons commencé à enregistrer les demandes. Le nombre total de bénéficiaires de l'assurance-emploi réguliers a grimpé de 22 % depuis octobre 2008, ce qui signifie qu'aujourd'hui, 610 250 Canadiens reçoivent des prestations.

« Les statistiques de l'assurance-emploi d'aujourd'hui témoignent de l'incapacité de l'actuel gouvernement à atténuer les effets de la crise financière, a dit M. Savage. Les Canadiens souffrent et les conservateurs de Stephen Harper n'offrent rien de plus que des excuses et des délais lorsqu'il s'agit de traiter les vrais problèmes auxquels le système d'assurance-emploi est confronté. »

« La vraie histoire inédite de ces chiffres est les nombreux dossiers en suspens dans le système d'assurance-emploi, dossiers dont le gouvernement actuel ne s'occupe tout simplement pas, a ajouté M. Savage. Mes collègues ont entendu parler de nombreux cas de personnes qui ont dû attendre de 40 à 50 jours avant que leurs demandes ne soient réglées. Pour une personne qui est en période de difficulté, ces attentes sont tout à fait inadmissibles. Le gouvernement laisse tomber les Canadiens lorsqu'ils ont le plus besoin d'aide. »

Les chiffres de l'assurance-emploi ne sont que les plus récentes statistiques ajoutées à enprobation.ca, le site Web créé par l'opposition libérale pour que le gouvernement rende des comptes.

Les données qui viennent d'être ajoutées indiquent des pertes d'emplois croissantes partout au pays, aucune création d'emplois, aucun financement accordé aux projets d'infrastructure et de dépenses annoncés par les conservateurs, un financement réduit pour les sciences et des disparités régionales pour les bénéficiaires de l'assurance-emploi.

« Les Canadiens peuvent consulter enprobation.ca et voir précisément comment l'amateurisme du gouvernement nuit aux gens partout au pays, a dit M. Savage. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les conservateurs de M. Harper ne laissent pas d'autre choix aux Canadiens que de se débrouiller seuls. »

Le site comporte aussi une section « Votre expérience » qui invite les visiteurs à partager leur histoire avec les autres Canadiens, à dire comment la récession touche leur famille ou leur collectivité.

« Nous voulons entendre ce que les gens ont à dire sur la crise économique et sur la façon dont elle les affecte, et leurs idées pour redresser la barre, a conclu M. Savage. Ensemble, nous pouvons forcer le gouvernement à rendre des comptes et à agir dans l'intérêt, et non pas à l'encontre, des Canadiens. »

LCN, 28 avril 2009 - Assurance-emploi: l'opposition crie à l'injustice

L'opposition clame que les règles d'admissibilité à l'assurance-emploi sont injustes et privent de prestations des milliers de chômeurs canadiens. De janvier à février cette année, les demandes de prestations ont augmenté de 50 970, la plus forte hausse mensuelle jamais comptabilisée, alors que le nombre de bénéficiaires ordinaires a crû de 44 300, selon Statistique Canada.

Le chef libéral, Michael Ignatieff a demandé au premier ministre Harper d'élargir les normes d'admissibilité et s'est indigné du fait que les demandes de prestations aient bondi de près de 19 pour cent en un mois, alors que le nombre de prestataires de l'assurance-emploi ne progressait que de 8 pour cent durant la même période.

Le chef conservateur a répliqué que 82 pour cent des personnes admissibles à l'assurance-emploi recevaient des prestations et qu'il pouvait y avoir un délai entre les demandes de prestations et le versement des chèques d'assurance-emploi parce que des travailleurs reçoivent des primes de départ lorsqu'ils sont mis au chômage. M. Harper a dit que les chiffres mensuels pouvaient être trompeurs et qu'il fallait analyser la situation sur une période d'un an. Les nouvelles statistiques officielles sur l'assurance-emploi indiquent que de février 2008 à février 2009, les demandes d'assurance-emploi ont grimpé de 53,2 pour cent au Canada, alors que le nombre de bénéficiaires des prestations ordinaires a augmenté de 33,7 pour cent.

L'iniquité du régime d'assurance-emploi ne fait pas de doute aux yeux du chef néo-démocrate, Jack Layton, qui a affirmé que 350 000 emplois avaient disparu au Canada depuis la réélection du gouvernement conservateur en octobre dernier.

Normand Rhéaume

Congrès du travail du Canada, 28 avril 2009 - L'AE s'effondre-il est temps de la raviver!

"Jusqu'à quel point le gouvernement fédéral laissera-t-il le régime d'assurance-emploi du Canada se détériorer avant de se décider à la raviver?", a demandé aujourd'hui le président du Congrès du travail du Canada Ken Georgetti après avoir pris connaissance des derniers chiffres publiés par Statistique Canada sur les prestations d'assurance-emploi.

Les chiffres publiés aujourd'hui montrent que le nombre de sans-emploi qui touchent des prestations est extrêmement faible au moment où le taux de chômage monte en flèche. Plus de 1,4 million de personnes sont sans travail, mais seulement 44,09 % des Canadiens sans emploi reçoivent des prestations régulières d'AE. Ceci est inférieur au taux de décembre 2008 lorsque 44,35 % des chômeuses et chômeurs touchaient des prestations d'AE. A l'époque de la récession du début des années 1990, en moyenne, 80 % des chômeuses et chômeurs canadiens touchaient des prestations régulières.

Même la ministre responsable de l'AE au gouvernement sait que le système ne fonctionne pas.

"La semaine dernière, aux questions sur l'admissibilité à l'AE qui ont été posées en Chambre, Diane Finley a répondu que c'est vrai que ce n'est pas tout le monde qui est admissible aux prestations, mais que tout le monde s'entend pour dire que ce n'est pas le moment de refondre le système", a indiqué Georgetti.

"Ma première question à la ministre est la suivante : qui donc sont ceux dont vous parlez qui prétendent que ce n'est pas le moment de refondre le système? Et ma deuxième question va comme suit : jusqu'à quel point laisserez-vous le régime s'effondrer avant de vous décider à le raviver?"

Georgetti a ajouté que la crise de l'emploi au pays est plus grave que ce que laissent entendre les statistiques du gouvernement: "Officiellement, nous avons 1,4 million de sans-emploi - des gens qui, par définition, n'ont pas de travail, mais qui sont prêts à travailler et capables de le faire. A ce nombre, il faut ajouter ceux qui ont renoncé à se trouver du travail, ainsi que ceux qui n'ont pas eu d'autre choix que d'accepter un emploi à temps partiel, par manque d'emplois à temps plein. Le taux de chômage 'réel' du Canada tourne davantage autour de 12 %."

"Nous éprouvons des difficultés fondamentales avec l'un des meilleurs outils de relance économique du Canada alors que nous sommes au beau milieu d'une récession et que nous enregistrons à chaque mois un nouveau record de pertes d'emplois. Comment la ministre fait-elle pour ne pas voir de problème à corriger dans cette situation?", a demandé Georgetti.

Le CTC appelle depuis longtemps la ministre à prendre les mesures suivantes :

- modifier les règles d'admissibilité pour permettre le versement de prestations régulières d'AE après 360 heures de travail;
- relever le niveau des prestations à 60 % du revenu d'après les 12 meilleures semaines de travail;
- prolonger la période d'admissibilité aux prestations jusqu'à un maximum de 50 semaines.

Le Congrès du travail du Canada, voix nationale du mouvement syndical, représente 3,2 millions de travailleuses et travailleurs canadiens. Le CTC réunit les syndicats nationaux et internationaux du Canada, les fédérations provinciales et territoriales du travail et 130 conseils du travail de district. Site Internet : www.congresdutravail.ca.

Radio-Canada, 28 avril 2009 - Explosion du nombre de prestataires

Le nombre de personnes au pays touchant des prestations d'assurance-emploi s'est accru de janvier à février de quelque 44 340, soit de 7,8 %, selon les plus récentes données publiées à ce sujet mardi par Statistique Canada.

La hausse de février porte la croissance du nombre de prestataires depuis octobre 2008, date à laquelle commençait la présente récession, à près de 22 %, avec 610 200 prestataires au pays.

L'ouest du pays, victime de l'effondrement des cours du pétrole, a connu quelques-unes des plus fortes augmentations du nombre de prestataires enregistrées par Statistique Canada. En Colombie-Britannique, la hausse depuis octobre frôle les 40 %; en Alberta, une province qui a surfé sur le plein emploi pendant des années, le nombre de prestataires a bondi depuis octobre de 67,9 %.

L'Ontario, aux prises avec un secteur manufacturier moribond, a aussi vu s'envoler le nombre de prestataires. Selon l'agence fédérale, la croissance de 7,8 % en février seulement a porté à près de 200 000 le nombre de prestataires de l'assurance-emploi, une hausse, depuis octobre, de 28,6 %. Au Québec, le nombre de prestataires s'est accru de 4,4 % en février.

Chômeurs, mais pas prestataires

Le nombre de prestataires de l'assurance-emploi n'équivaut pas au nombre de chômeurs, puisque certains chômeurs ne sont pas admissibles à des prestations. Il s'agit aussi bien de personnes qui n'ont pas cotisé au régime parce qu'elles n'ont pas travaillé durant les 12 derniers mois, que de personnes qui y ont cotisé, mais qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité, comme les travailleurs qui ont quitté leur emploi volontairement et ceux qui n'ont pas accumulé suffisamment d'heures de travail. Les travailleurs autonomes sont également du lot, puisque leur travail n'est pas assurable. (Source: Statistique Canada)

La Presse Affaires, 28 avril 2009 - Plus de prestataires d'assurance-emploi en février au Canada

La situation du marché du travail au Canada a continué de se détériorer au cours des derniers mois. En conséquence, le nombre de personnes touchant des prestations ordinaires d'assurance-emploi a augmenté de 44 340, ou de 7,8%, en février par rapport à janvier.

Statistique Canada constate que l'augmentation du nombre de prestataires ordinaires a été plus marquée chez les hommes que chez les femmes.

Parmi les provinces, l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Ontario et la Saskatchewan ont connu les plus fortes augmentations.

Au Québec, le nombre de prestataires a augmenté de 7660 en février, ce qui représente une hausse de 4,4% comparativement à janvier.

Au Nouveau-Brunswick, l'augmentation est de 1080, ce qui représente une variation de 3,5%.

En Ontario, l'augmentation de 74 420 prestataires, qui représente une variation de 7,8%, a porté à 198 900 le nombre de prestataires ordinaires d'assurance-emploi.

Gouvernement du Canada, 28 avril 2009 - Le Plan d'action économique du Canada aide plus de Canadiens et Canadiennes à continuer à travailler au moyen du travail partagé

Le Plan d'action économique du Canada améliore les prestations pour les travailleurs canadiens en prolongeant les accords de travail partagé et en les rendant plus faciles d'accès, de façon à ce que davantage de Canadiens et Canadiennes puissent continuer à travailler pendant que leur employeur subit un ralentissement temporaire de ses activités.

"Notre gouvernement sait qu'en aidant les Canadiens à conserver leur emploi, il peut réduire au minimum les répercussions de cette période économique difficile. Les modifications aux accords de travail partagé permettent aux entreprises d'y avoir accès plus facilement et de les prolonger jusqu'à 52 semaines pendant qu'elles se remettent des ralentissements temporaires", a déclaré la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, l'honorable Diane Finley.

Le travail partagé, un élément du régime d'assurance-emploi, peut grandement aider les entreprises qui doivent réduire temporairement leurs activités pour des raisons indépendantes de leur volonté. Il vise à éviter les mises à pied en permettant aux travailleurs admissibles qui acceptent de réduire la durée de leur semaine de travail de recevoir des prestations de revenu de l'assurance-emploi jusqu'à ce que les activités de leur employeur reprennent.

En mars 2009, on compte près de 650 accords de travail partagé de plus qu'à pareille date l'an dernier. Il s'agit là d'une augmentation de près de 1000 p. 100 qui représente près de 21 000 participants supplémentaires à de nouveaux accords en comparaison avec mars 2008. Actuellement, plus de 2200 accords de travail partagé protègent plus de 80 000 emplois partout au Canada.

Les employeurs des secteurs clés de l'économie, comme les secteurs forestier et manufacturier, ont déjà recours au programme de Travail partagé.

Le gouvernement reconnaît le niveau d'incertitude auquel font face de nombreuses entreprises durant la présente période d'instabilité des marchés mondiaux. C'est pourquoi il prolonge, au cours des deux prochaines années, les accords de travail partagé jusqu'à un maximum de 52 semaines et facilitera l'accès à ces accords en assouplissant les critères d'admissibilité et en simplifiant les procédures que doivent suivre les employeurs.

Cette mesure, dont on estime le coût à 200 millions de dollars sur deux ans, permettra de réduire au minimum les répercussions financières du ralentissement économique en aidant les entreprises à éviter les mises à pied jusqu'à la reprise des activités.

De plus, le gouvernement a mis en place des mesures pour améliorer les services offerts aux prestataires en traitant les demandes de prestations d'assurance-emploi plus rapidement, en réduisant les formalités administratives des employeurs et en améliorant la qualité des renseignements communiqués au régime. Ces mesures prévoient notamment un financement de

plus de 60 millions de dollars visant au traitement de l'assurance-emploi. Ce montant servira entre autres à embaucher du personnel supplémentaire et à mettre en œuvre les cinq semaines de prestations additionnelles, mesures qui ont été annoncées dans le Plan d'action économique du Canada. Le gouvernement vérifiera que ces mesures sont efficaces et les adaptera au besoin.

Document d'information

Le programme de Travail partagé de l'assurance-emploi aide les entreprises qui sont aux prises avec un ralentissement temporaire de leurs activités à éviter les mises à pied. Il offre, à cette fin, des prestations d'assurance-emploi, aux termes de la partie I de l'assurance-emploi, aux travailleurs qui consentent à réduire la durée de leur semaine de travail en attendant que les activités de leur employeur reprennent. Ce programme permet aux entreprises de conserver leurs employés et d'éviter les démarches coûteuses liées au recrutement et à la formation de nouveaux employés. Quant aux employés, ils peuvent ainsi conserver leur emploi et garder leurs compétences à jour.

Les modifications temporaires annoncées dans le Plan d'action économique du Canada visent à élargir l'accès au travail partagé pendant la présente période économique difficile. De plus, le fait de prolonger les critères relatifs à la durée maximale des accords de travail partagé jusqu'à un maximum de 52 semaines donnera aux entreprises plus de temps pour reprendre leurs activités.

Selon l'ancienne politique de la Commission de l'assurance-emploi du Canada, la nécessité pour l'employeur de réduire ses activités devait découler de raisons indépendantes de sa volonté. De plus, ce dernier devait présenter un plan de reprise décrivant les mesures à prendre pour revenir à la production normale à la fin de l'accord de travail partagé. La durée maximale d'un tel accord était habituellement de 26 semaines, mais elle pouvait être prolongée de 12 semaines dans des circonstances exceptionnelles, jusqu'à un maximum de 38 semaines.

Les travailleurs mis à pied à la fin de l'accord ont pleinement droit aux prestations régulières d'assurance-emploi, et ce, selon le taux salarial en vigueur avant leur participation au programme.

Pour de plus amples renseignements sur le programme de Travail partagé, veuillez visiter le site suivant : http://www.servicecanada.gc.ca/fra/travail_partage/index.shtml.

Les Affaires, 28 avril 2009 - Hausse des prestataires d'assurance emploi

La situation du marché du travail au Canada a continué de se détériorer au cours des derniers mois.

En conséquence, le nombre de personnes touchant des prestations ordinaires d'assurance-emploi a augmenté de 44 340, ou de 7,8 pour cent, en février par rapport à janvier.

Statistique Canada constate que l'augmentation du nombre de prestataires ordinaires a été plus marquée chez les hommes que chez les femmes.

Parmi les provinces, l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Ontario et la Saskatchewan ont connu les plus fortes augmentations.

Au Québec, le nombre de prestataires a augmenté de 7660 en février, ce qui représente une hausse de 4,4 pour cent comparativement à janvier.

Au Nouveau-Brunswick, l'augmentation est de 1080, ce qui représente une variation de 3,5 pour cent.

En Ontario, l'augmentation de 74 420 prestataires, qui représente une variation de 7,8 pour cent, a porté à 198 900 le nombre de prestataires ordinaires d'assurance-emploi.

Statistique Canada, 28 avril 2009 - Assurance-emploi : Février 2009

En février, le nombre de personnes touchant des prestations ordinaires d'assurance-emploi a augmenté de 44 300 ou de 7,8 % par rapport à janvier. L'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Ontario et la Saskatchewan ont connu les plus fortes augmentations.

Ces derniers mois, la situation du marché du travail au Canada s'est nettement détériorée. La croissance de l'emploi s'est affaiblie au début de 2008, et l'emploi a connu une baisse importante depuis octobre.

Depuis octobre 2008, le nombre de prestataires ordinaires d'assurance-emploi a grimpé de 21,9 % pour atteindre 610 200 en février.

Au cours de cette période, le nombre de prestataires ordinaires d'assurance-emploi a augmenté dans presque toutes les provinces et tous les territoires, les plus fortes hausses en pourcentage ayant été enregistrées en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario.

Note aux lecteurs

Chaque mois, Statistique Canada présentera une analyse plus poussée de la situation actuelle sur le marché du travail, à l'aide des statistiques sur l'assurance-emploi et d'autres sources. L'Enquête sur la population active (EPA) fournira le premier portrait des conditions générales sur le marché du travail, en présentant le taux de chômage, l'emploi total, et les caractéristiques des personnes qui sont touchées par les changements du marché du travail. Plus tard pendant le mois, Statistique Canada fournira des détails régionaux supplémentaires basés sur les statistiques sur l'assurance-emploi, et des détails par industrie basés sur l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.

Les statistiques de l'assurance-emploi sont produites à partir de données administratives et peuvent, de temps à autre, subir l'effet de changements apportés à la *Loi sur l'assurance-emploi* ou aux procédures administratives. Le nombre de prestataires ordinaires et le nombre de

demandes reçues pour janvier et février 2009 sont provisoires.

Le nombre de prestataires représente toutes les personnes qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi du 15 au 21 février. Cette période coïncide avec la semaine de référence de l'Enquête sur la population active pour février.

Les données régionales sur l'assurance-emploi et celles selon le sexe et l'âge ne sont pas désaisonnalisées. En conséquence, les comparaisons ne doivent être effectuées que d'une année à l'autre. Ces comparaisons peuvent être influencées par des hausses ou des baisses inhabituelles aux extrémités de la période.

Les statistiques sur l'assurance-emploi indiquent le nombre de personnes qui bénéficient de prestations. Il ne faut donc pas les confondre avec les données provenant de l'Enquête sur la population active, qui fournit des renseignements sur le nombre total de chômeurs.

Il y a toujours une certaine proportion de chômeurs qui ne sont pas admissibles à des prestations. Le premier groupe est constitué de personnes qui n'ont pas cotisé au régime parce qu'elles n'ont pas travaillé durant les 12 derniers mois ou parce que leur emploi n'était pas assurable. Ce groupe englobe les travailleurs autonomes. Le deuxième groupe comprend les personnes qui ont cotisé au régime, mais qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité, comme les travailleurs qui ont quitté leur emploi volontairement ou ceux qui n'ont pas accumulé suffisamment d'heures de travail pour bénéficier de prestations.

Les données sur l'emploi et les emplois par industrie utilisées dans cette analyse proviennent de l'Enquête sur la population active.

L'Ouest et l'Ontario enregistrent les plus fortes hausses du nombre de prestataires

En Alberta, le nombre de personnes recevant des prestations ordinaires a bondi de 27,3 % en un mois pour s'établir à 30 600 en février, ce qui porte la hausse totale depuis octobre 2008 à 67,9 %.

Le nombre de prestataires a atteint 63 700 en Colombie-Britannique, après une hausse de 11,6 % en février. La hausse totale depuis octobre 2008 s'est chiffrée à 39,8 %.

En Ontario, la croissance de 7,8 % en février a porté à 198 900 le nombre de prestataires ordinaires d'assurance-emploi. Depuis octobre 2008, le nombre de prestataires a augmenté de 28,6 %.

De janvier à février, le nombre de prestataires a crû de 7,3 % en Saskatchewan pour atteindre 10 000. Depuis octobre 2008, le nombre de prestataires a augmenté de 17,6 %, soit un taux de croissance inférieur à la moyenne nationale de 21,9 %.

Aperçu démographique et régional : forte hausse chez les hommes prestataires

Les données sur l'assurance-emploi selon la région et selon l'âge et le sexe ne sont pas désaisonnalisées, et les comparaisons ne doivent donc être effectuées que d'une année à l'autre.

Entre février 2008 et février 2009, l'augmentation du nombre de prestataires ordinaires a été plus marquée chez les hommes (+36,7 %) que chez les femmes (+20,6 %).

Le nombre de prestataires double dans la plupart des grands centres de l'Alberta

Toutes les régions métropolitaines de recensement au Canada ont connu une hausse du nombre de prestataires ordinaires au cours de la dernière année.

Le nombre de prestataires a doublé dans la majorité des grands centres de l'Alberta entre février 2008 et février 2009. À Calgary, le nombre de prestataires ordinaires a plus que doublé pour s'établir à 11 700. À Edmonton, la croissance de 96,4 % a porté le nombre de prestataires à 10 900. Le nombre de prestataires a doublé à Red Deer, à Lethbridge, à Wood Buffalo ainsi qu'à Grande Prairie. En Alberta, la baisse de l'emploi des derniers mois a été répartie dans plusieurs secteurs, y compris la construction, le commerce, la fabrication ainsi que les services professionnels, scientifiques et techniques.

De fortes augmentations ont aussi été observées dans le Sud-Ouest de l'Ontario (carte) entre février 2008 et février 2009. À Windsor, le nombre de prestataires ordinaires a augmenté de 103,8 % pour s'établir à 11 700. Kitchener (+96,0 %), Hamilton (+83,4 %) et London (+82,9 %) ont également été touchés, de même que Guelph, Tillsonburg, Woodstock, Stratford et Barrie. À Toronto, le nombre de prestataires ordinaires a augmenté de 60,6 %. Au cours de la même période, les secteurs de l'économie ontarienne ayant subi des baisses marquées de l'emploi ont été la fabrication; les services aux entreprises, les services relatifs aux bâtiments et les autres services de soutien; et la construction et le commerce.

Entre février 2008 et février 2009, la hausse du nombre de prestataires en Colombie-Britannique s'est manifestée dans toutes les régions. Parallèlement, la baisse de l'emploi a touché un grand nombre de secteurs, y compris la fabrication; la construction; le transport et l'entreposage; le commerce de détail; et la foresterie et l'exploitation forestière.

En Colombie-Britannique, le nombre de prestataires a presque triplé dans l'agglomération de Williams Lake et a doublé plus au nord à Quesnel. Kelowna, Cranbrook, Chilliwack, Powell River et Penticton ont aussi vu les effectifs des prestataires augmenter du double environ. À Victoria, le nombre de prestataires a progressé de 88,8 %, alors qu'à Vancouver, les 12 300 prestataires de plus ont représenté une hausse de 75,3 % en un an.

Les demandes continuent d'affluer

Pour toucher des prestations d'assurance-emploi, une personne doit d'abord présenter une demande. Les statistiques sur les demandes portent sur l'ensemble du mois et fournissent une indication du nombre de personnes qui pourraient joindre les rangs des prestataires. En février, 325 700 demandes ont été reçues, ce qui représente le plus grand nombre observé depuis 1997, soit le début de la période pour laquelle des données comparables sont offertes. Le nombre de demandes reçues au Canada en février a augmenté de 51 000 ou de 18,6 % par rapport à janvier.

Toutes les provinces ont enregistré une hausse des demandes reçues en février par rapport à janvier. Les plus fortes hausses ont été observées en Alberta (+27,7 %) et au Manitoba (+22,3 %).

Cyberpresse, 28 avril 2009 - Cancer et prestations d'assurance-emploi: bataille contre la maladie et la loi

Devoir quitter son travail pour combattre le cancer est déjà éprouvant. Mais plusieurs personnes malades doivent aussi parallèlement se battre contre le système d'assurance-emploi, qui ne leur assure encore que 15 semaines de prestations. Originaire de Rivière-du-Loup, Marie-Hélène Dubé, qui doit composer avec une troisième récurrence d'un cancer à la glande thyroïde, a décidé de faire changer les choses.

«Je travaille à contrat. Aussi, je n'ai aucune assurance-salaire ni assurance-maladie de longue durée et je dois prendre plusieurs médicaments qui coûtent cher», dit cette mère de deux enfants de 10 et 13 ans qui, pour s'occuper de sa santé, a dû abandonner son travail de criminologue... au gouvernement fédéral. «C'est ironique de voir que c'est la même main qui te nourrit et en même temps t'empêche de bien vivre. Il faut faire modifier la loi, qui n'a pas été amendée depuis 1971. Ça n'a aucun sens», ajoute-t-elle.

Le cancer de la jeune femme dans la trentaine, qui s'est propagé aux ganglions, a émergé en 2003 avec des récurrences en 2007 et en 2008. Ne pouvant travailler, elle a vite épuisé les 15 semaines prévues au régime, sans même avoir eu le temps de commencer ses traitements. Diverses activités-bénéfiques, dont la vente à l'encan d'un chandail autographié par Patrick Roy, ont permis d'amasser de l'argent pour lui permettre de survivre.

Changer les choses

«Plutôt que de demeurer assise à ne rien faire, je me suis dit qu'il fallait que les choses changent. J'ai décidé de lancer une pétition dans la province, pour que le nombre de semaines de prestation prévues aux personnes malades soit bonifié. Je me bats pour la cause. Même si nous réussissons, je ne pourrai même pas en bénéficier, mais je considère que ça vaut la peine pour tous ceux que ces changements pourront aider», dit-elle.

En deux mois, près de 10 000 personnes ont signé le document, qui sera éventuellement déposé à la Chambre des communes. Parallèlement, le député bloquiste Paul Crête, déjà sensibilisé à la cause et qui qualifie les règles actuelles «d'humainement inacceptables», a présenté en mars le projet de loi C-339, qui veut faire passer le nombre de semaines de prestation pour les gens malades de 15 à 45.

Des copies écrites de la pétition ou des informations sur les endroits où il est possible de la signer peuvent être obtenues en écrivant à l'adresse Internet prestations-maladie@hotmail.com. «Des gens m'écrivent pour m'appuyer, mais pour qu'une signature soit valide, il est important qu'ils signent la version papier, avec la ville et le code postal. Ce n'est que de cette manière que le document sera légalement considéré», conclut la courageuse jeune femme.

Marie-Hélène Dubé

Le Devoir, 26 avril 2009 - 1er mai 2009 - « Sortie de crise, le monde d'abord »

Fidèles à la tradition, les syndicats, fédérations étudiantes et groupes communautaires québécois se rallieront pour célébrer, le 1er mai, la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs. Cette année, point de manifestation nationale; chacune des régions soulignera l'événement à sa manière. Toutefois, un thème commun, rassembleur et actuel: «Sortie de crise, le monde d'abord».

À Montréal, les manifestants sont conviés le vendredi 1er mai à 18h30 au parc Préfontaine, situé à l'angle des rues Hochelaga et Moreau. Ceux qui s'y rendront en métro descendront à la station Préfontaine. Les manifestants seront accueillis par les discours d'usage, dont le principal sera livré par Gaétan Châteauneuf, président du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM) de la CSN.

À 19 heures, le cortège s'ébranlera et empruntera la rue Ontario pour se rendre, après un bref arrêt au marché Maisonneuve, à l'école primaire Chomedey de Maisonneuve, située au 1860, rue Morgan, où une fête attend les participants dès 20 heures. «Il y aura de la musique enregistrée et la possibilité de se procurer de l'alcool, explique Mireille Bénard, du CCMM. Les gens veulent surtout socialiser et se parler et la fête leur en donnera l'occasion.» De plus, le choix de situer le trajet dans Hochelaga-Maisonneuve n'est pas le fruit du hasard, puisqu'il s'agit du même coup de souligner les 125 ans d'existence du quartier.

Solutions à visage humain

Dans le discours qu'il prononcera, Gaétan Châteauneuf entend souligner qu'on ne pourra pas sortir indemne de cette récession si on ne tient pas compte des besoins des travailleurs et des travailleuses. «Nous ne sommes pas contre l'aide financière aux entreprises en difficulté, mais il faut aussi avancer des solutions qui concernent la situation du monde ordinaire.»

Au premier chef dans sa mire, on l'aura deviné, se trouve le programme d'assurance emploi. «Il faut absolument un rehaussement de l'assurance emploi. Il faut en premier éliminer le délai de carence de deux semaines et augmenter l'accessibilité à l'assurance emploi. Trop de travailleurs y contribuent sans pouvoir ensuite en bénéficier lorsqu'ils se trouvent en chômage. Il faut aussi augmenter le montant des prestations et mettre en place un réel programme de soutien financier pour les travailleurs âgés.» D'ailleurs, à ce sujet, les centrales syndicales québécoises ont proposé au gouvernement, en 2004, le Programme de soutien au revenu pour les travailleuses et travailleurs âgés (PSRPTA), dont la nécessité, selon elles, ne fait pas de doute, surtout en période de crise économique.

En plus du rehaussement de l'assurance emploi, M. Châteauneuf plaidera en faveur d'une augmentation du salaire minimum. «Le salaire minimum devrait permettre à ces travailleurs de se

situer à tout le moins au même niveau que le seuil de pauvreté, ce qui n'est pas le cas présentement.»

Rehaussement du revenu

Ces deux mesures, si elles mettront effectivement plus d'argent dans les poches des moins nantis, ne sauraient suffire. «Depuis trop longtemps, l'économie fonctionne sur l'endettement des gens. Il est maintenant temps de travailler sur le revenu des gens et de l'augmenter. Ce n'est pas le maintien du niveau de vie qu'on doit viser, mais plutôt le rehaussement de celui-ci. Il faut qu'il y ait des augmentations de salaires.» Et voilà le ton donné pour les prochaines négociations dans le secteur public.

Gaétan Châteauneuf avance aussi que le gouvernement du Québec doit investir davantage en éducation. «Nos universités ne sont pas suffisamment financées et il faut investir dans la lutte contre le décrochage scolaire.» Ces deux mesures -- un réseau universitaire plus fort et une meilleure scolarisation des jeunes Québécois -- sont à ses yeux des moyens de lutter contre la pauvreté et sont susceptibles de faire augmenter les revenus des individus.

C'est aussi pour cette raison qu'il affirme «qu'on doit permettre et favoriser une plus grande syndicalisation au Québec. Le syndicalisme permet aux travailleurs et travailleuses d'obtenir un salaire décent pour leur labour et, contrairement à ce qui se passe trop souvent dans le domaine de la sous-traitance, les emplois syndiqués ne sont pas du cheap labour.»

Services publics

Il faut non seulement maintenir les services publics au niveau actuel, mais les augmenter. «Une des raisons pour lesquelles le Québec se tire un peu mieux d'affaire qu'ailleurs pendant cette crise économique, c'est que nous avons mis en place un filet social qui permet d'éviter le pire. Malheureusement, en temps de récession, les gouvernements ont tendance à vouloir couper dans les services publics afin de faire des économies. Je crois que c'est une erreur. En temps de crise, il faut au contraire augmenter la protection sociale.»

De plus, le gouvernement doit maintenir les emplois dans le secteur public. «Il faut arrêter de tout miser sur la sous-traitance et les partenariats public-privé et faire confiance à nos gens qui sont capables de bien faire le travail. Nous avons au Québec un excellent secteur public et je suis convaincu que, si on lui en donne la chance, il peut contribuer non seulement au maintien de l'économie dans ces temps plus difficiles, mais aussi à la relance et à la croissance économique.»

En conclusion, Gaétan Châteauneuf tient à rappeler, deux fois plutôt qu'une, qu'il n'y aura pas de sortie de crise si «on n'arrive pas à convaincre les gouvernements qu'il faut mettre sur la table d'abord et avant tout des solutions pour le vrai monde».

Le Devoir, 26 avril 2009 - Retour sur 2008 : Une année charnière

Les grandes centrales syndicales du Québec dressent un portrait de l'année 2008 tout en nuances de gris. Elles y voient du bon, «sans pour autant porter des lunettes roses».

«L'année des contradictions», «une année facile et difficile à la fois», «une leçon pour le monde»: les trois grandes centrales syndicales du Québec, soit la CSN, la CSQ et la FTQ, s'entendent. Quand elles regardent les défis de 2009, pour ne pas dire ses misères, 2008 ne semble pas si mauvaise en rétrospective.

«2008, c'est l'année des contradictions, celle qui débouche sur la pire crise économique depuis les années trente. C'est une année charnière. La crise nous confronte aux contradictions d'un capitalisme un peu débridé», de résumer Claudette Carbonneau, présidente de la CSN. Pour son vis-à-vis de la CSQ, Réjean Parent, «la conjoncture économique force à la solidarité».

Prélude à la crise

Les trois centrales déplorent les pertes d'emplois essuyées par les régions. Métallurgie, mines, papier, forêt: rien ne va plus. «La crise nous a rattrapés et le secteur manufacturier a été le plus touché. Papier et forêt étaient déjà en danger avant la crise et ç'a resserré la situation», s'inquiète Claudette Carbonneau. Réjean Parent ne mâche pas ses mots. Selon lui, «la situation se dégrade et le gouvernement s'en lave les mains».

«Le secteur forestier n'est pas mort» en 2008, dit pour sa part Michel Arsenault, président de la FTQ, mais il va perdre encore des employés, qui doivent impérativement se recycler. Malheureusement, relève-t-il, seulement un sur deux se qualifie pour l'assurance emploi. «Les règles d'admissibilité sont beaucoup trop sévères», dit-il sans ambages. «L'assurance emploi fédérale traite injustement les travailleurs licenciés, alors qu'elle a des surplus de 54 milliards de dollars. On s'en sert pour éponger la dette, plutôt que de rendre aux travailleurs l'argent qu'ils ont versé.» Selon lui, cet argent devrait être investi dans la formation professionnelle afin de se préparer à la fin de la crise.

La récession mondiale a écorché les travailleurs, mais aussi les bas de laine des Québécois... et des centrales. Or tant la CSN que la FTQ classent les rendements de ces derniers dans leurs gains de 2008. «En 2008, à l'heure où la crise économique se dessinait, il y avait beaucoup de pression sur les fonds de pension», rappelle Claudette Carbonneau. «Face à ça, nous avons trois objectifs: que la crise n'emporte pas les caisses de retraite, protéger l'emploi et trouver un mécanisme pour donner un coup de main aux caisses de retraite sous-financées, surtout s'il y avait faillite de l'entreprise.» À son avis, le défi a été relevé.

«La crise nous a fait mal, mais moins que partout ailleurs en Amérique du Nord, estime Michel Arsenault. Un autre gain, c'est le rôle qu'a joué le Fonds de solidarité de la FTQ. C'est un acteur important de notre économie. Nous avons versé 250 millions dans un fonds technologique pour la recherche, 40 millions dans un fonds de démarrage et 540 millions pour soutenir l'emploi et l'économie.» Il concède que, lors des récents déboires, «il y a eu une chasse aux sorcières, mais nos résultats sont meilleurs que ceux des autres fonds, avec des pertes de 15,3 %», se défend-il. La Société générale de financement (SGF) a connu un rendement légèrement meilleur, avec des pertes

de 14,3 %.

Dernièrement, le Fonds de solidarité de la FTQ s'est retrouvé dans la tourmente lorsqu'on a démontré qu'il avait investi 114 millions au cours des années dans les entreprises de Tony Accurso, dont celle qui fait aujourd'hui l'objet d'une enquête de l'Agence du revenu. L'enquête est en cours.

La santé publique en péril

La menace d'ouverture à la privatisation dans le réseau de la santé ternit le bilan que font les trois dirigeants syndicaux interrogés par Le Devoir.

On se souvient que la CSN et la FTQ ont déposé un recours en Cour supérieure, l'automne dernier, pour faire invalider le règlement sur les cliniques spécialisées, adopté peu avant le départ de Philippe Couillard de son ministère. Les cinq organisations réunies au sein du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) avaient emboîté le pas à leurs deux homologues. Ce règlement ajouté à la loi 33 ouvrait la possibilité aux cliniques de recevoir un permis pour offrir une cinquantaine de traitements médicaux spécialisés.

Or, en janvier, le gouvernement en a annoncé le report au 30 septembre 2009. «Malgré la suspension du règlement, nous ne sommes pas rassurés», dit Claudette Carbonneau. «Nous attendons la proposition de septembre, mais si cela allait de l'avant, ça voudrait dire qu'on revient aux années soixante.» Réjean Parent aussi se désole. «Nous n'avons pas réussi à endiguer la privatisation tranquille pour le moment.»

À la FTQ, Michel Arsenault estime qu'ils ont «défendu le système public avec l'énergie du désespoir»... et des poursuites judiciaires. «Quand je regarde les États-Unis et que je compare, je pense que nous avons une formule gagnante. Les grandes compagnies d'assurance se lèchent les babines devant les profits qu'elles pourraient faire. Ce serait une terrible défaite si ça arrivait.»

Un gain important pour les femmes

Une des bonnes nouvelles retenues par la CSN et la FTQ, c'est le jugement Grenier, qui rejette la loi qui empêchait les travailleuses des garderies en milieu familial de se syndiquer. «C'est une belle victoire juridique. Mon objectif est d'obtenir une modernisation des lois du travail pour ces personnes qui ont un statut autre que celui de salarié et qui représentent 16 % de la population. Elles n'avaient aucun droit d'association ni protection sociale. Ça ne règle pas tout, mais ça brasse beaucoup de choses», de résumer Claudette Carbonneau.

«Un autre beau gain, c'est le service de garde en milieu familial», dit-on également à la FTQ, qui a pris sous son aile 11 000 des

15 000 travailleurs -- et surtout travailleuses -- dans ce secteur. «Elles n'avaient pas accès à la syndicalisation, les conditions étaient quasi médiévales, rappelle Michel Arsenault. Pour nous, cette victoire-là, c'est comme de renouer avec les débuts du syndicalisme. On écrit l'histoire pour ces femmes qui avaient si peu de droits.»

Amélie Daoust-Boisvert

Le Devoir, 26 avril 2009 - Confédération des syndicats nationaux - Pour un nouveau modèle économique

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) souhaite qu'on repense le capitalisme pour sortir de la crise et éviter qu'un tel marasme ne se reproduise.

Les emplois perdus se comptent par dizaines de milliers. Des industries sont en chute libre. Les consommateurs voient fondre leur actif immobilier et leur portefeuille boursier. Les faillites augmentent partout au pays. Etc. Rien ne va plus sur le plan économique. Le monde est plongé dans la pire crise jamais vue depuis 1930. Claudette Carbonneau, présidente de la CSN, explique que cette crise est surtout la crise d'un modèle de développement. «Elle résulte d'une croissance économique basée sur les inégalités, qui ont augmenté de façon importante dans les pays riches», dit-elle.

Dans les circonstances, Mme Carbonneau signale que les gouvernements doivent, bien sûr, stimuler la relance économique. «Il faut préserver les emplois et essayer de contrer la récession, dit-elle. À cette fin, on doit notamment investir dans les infrastructures et soutenir les secteurs en difficulté: forêts, mines, etc. Mais il faut aussi aider les personnes les plus durement frappées par la crise. Cela veut dire bonifier le programme d'assurance emploi, investir dans le logement social, consolider les services publics et faire un virage en éducation. Bref, il faut faire de l'investissement social.»

En la matière, la présidente souligne au passage «l'incurie du gouvernement fédéral». «Par exemple, le gouvernement fédéral a refusé d'investir dans l'industrie forestière le quart de ce qu'il a investi dans l'industrie automobile. De même, il a refusé de bonifier le régime d'assurance emploi. Actuellement, un chômeur sur deux n'a pas accès au régime. En plus, il a affiché une fin de non-recevoir concernant la mise en place d'un programme de soutien du revenu pour les travailleurs âgés. Son attitude est tout simplement odieuse!»

Une relance «verte»

Selon la syndicaliste, la conjoncture actuelle représente une formidable occasion de repenser notre modèle économique. «On ne doit pas se limiter à repartir la machine et reprendre le petit train-train quotidien quand la crise sera terminée. Il faut éviter que les mêmes politiques ne donnent à l'avenir les mêmes résultats.» À cette fin, il faut notamment réviser notre mode de consommation. «Celui-ci est devenu insoutenable pour la planète», dit-elle. Afin de contribuer à la relance économique, la CSN a élaboré une série de recommandations. «Nous demandons notamment une augmentation des salaires afin de maintenir le pouvoir d'achat des salariés, un meilleur accès à la syndicalisation et des mesures qui permettraient une plus grande efficacité énergétique.»

Pour la CSN, un mode de développement égalitaire repose aussi sur des services publics accessibles et gratuits. Par conséquent, l'organisation syndicale compte poursuivre sa lutte contre la privatisation des soins et des services de santé. «On observe déjà une augmentation de près 60 % du nombre des médecins qui sont passés au secteur privé depuis deux ans, expose Mme Carbonneau. De concert avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, nous continuerons à faire campagne pour que le gouvernement abroge le règlement sur les cliniques médicales spécialisées privés qui sont issues de la loi 33, afin d'éviter d'autres désaffiliations de médecins.»

Par ailleurs, la militante croit que le gouvernement du Québec doit renoncer aux partenariats public-privé (PPP) pour la construction et le financement des infrastructures publiques. «Maintenir les PPP en période de crise tient de l'entêtement idéologique, dit-elle. Comment le gouvernement pourra-t-il s'assurer d'avoir la meilleure offre s'il n'y a pas de concurrence? Surtout qu'il faudra peut-être financer les consortiums, parce qu'ils n'arrivent pas à le faire auprès des banques. C'est loin d'être rassurant.»

Du côté des relations de travail

La CSN regroupe plus de 300 000 membres répartis dans 1700 syndicats et oeuvre dans plus de 4390 lieux de travail. Elle compte neuf fédérations présentes dans divers secteurs: santé et services sociaux, services publics, construction, métallurgie, commerce, papier et forêt, communications et éducation. Il y a aussi 13 conseils centraux réunissant les syndicats de leur territoire. À la CSN, chaque syndicat est maître de la négociation de sa convention collective et choisit les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre ses objectifs de négociation.

En matière de relations de travail, la discrimination en fonction des statuts occupera une place importante en 2009. «Bon nombre de femmes et de jeunes qui occupent des emplois temporaires, à temps partiel ou sur appel n'ont pas accès aux mêmes avantages sociaux que ceux de leurs collègues permanents, constate la présidente. Nous nous sommes battus pendant des années pour faire disparaître les clauses de disparité de traitement (clauses dites "orphelin") et la discrimination refait surface sous une autre forme.»

La conciliation travail-famille représente un autre dossier majeur. Les syndicats procèdent actuellement à l'évaluation des besoins de leurs membres en vue d'élaborer leurs revendications. «Les entreprises tardent à favoriser la conciliation travail-famille. Pourtant, le secteur de l'hôtellerie vient de démontrer qu'il est tout à fait possible d'offrir des congés aux travailleurs pour qu'ils assument leurs responsabilités familiales.»

Des conflits de travail occuperont aussi l'organisation syndicale. Parmi ceux-ci, mentionnons le lock-out au Journal de Montréal, la grève au Casino de Montréal, celle des professeurs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), etc. «Historiquement, lorsque le contexte économique est difficile, il y a moins de conflits de travail, note la présidente. Force est de constater que ce n'est pas le cas actuellement. Les employeurs veulent se mettre en position d'être les maîtres du jeu. Ils doivent espérer que la conjoncture économique va décourager les travailleurs et les empêcher de faire valoir leurs droits.»

Pour la CSN, il s'agit non seulement de faire face à la crise et d'en sortir, mais aussi de préparer l'après-crise. Un vaste chantier qui l'occupera au cours des prochains mois, voire des prochaines années.

Claire Harvey

L'Express, 24 avril 2009 - Le NPD exige que le gouvernement protège les régimes de retraite

L'Association du NPD Drummond se réjouit des mesures annoncées par Wayne Marston et Thomas Mulcair, porte-parole du NPD en matière de pensions et de finances, afin d'obliger le gouvernement à protéger les régimes de retraite et l'épargne-retraite des travailleurs canadiens.

Au cours des neuf prochaines semaines, le NPD utilisera la balance du pouvoir pour faire réaliser des gains aux travailleurs vulnérables et à la classe moyenne. Après avoir décidé en début de semaine de mettre l'accent sur une réforme du programme d'assurance-emploi, le NPD a précisé les mesures nécessaires afin de protéger les régimes d'épargne-retraite.

Le NPD mettra l'accent sur la protection des régimes de pension publics. Il fera à cet égard des interventions dans diverses tribunes, notamment en soulevant cette question devant le Comité des finances, en organisant une consultation nationale auprès des aînés et en déposant un projet de loi d'initiative parlementaire visant à promouvoir la transparence des investissements faits par les gestionnaires du Fonds du Régime de pensions du Canada.

M. Marston a également déposé le projet de loi C-361, qui a pour objet de protéger les régimes de retraite de tous les employés d'entreprises assujetties à la réglementation fédérale. Ce projet de loi touchera 400 régimes de retraite à prestations déterminées.

Le NPD réclame également l'établissement d'un fonds de garantie des régimes de retraite qui permettrait aux travailleurs canadiens de recevoir les prestations de retraite qu'ils ont acquises, et ce, même si leur employeur met fin à ses activités.

«Nos groupes de travail ont écouté les Canadiens de toutes les régions du pays, et ces derniers ont clairement dit qu'ils veulent que leurs régimes de retraite soient protégés, a déclaré M. Marston. Le NPD passe à l'action parce que le gouvernement ne fait rien devant l'effondrement des régimes de retraite des Canadiens. Nous ne laisserons pas le gouvernement s'en laver les mains.»

«Ce gouvernement doit agir immédiatement pour protéger les régimes de retraite et le NPD exigera qu'il rende des comptes», a affirmé M. Mulcair.
